

Comment procéder en cas de cessation d'activité ?

Toute entreprise qui cesse son activité en cours d'année a l'obligation de produire sa DADS dans les 60 jours qui suivent la cessation juridique de son activité. Elle doit également régler la taxe d'apprentissage et la contribution au développement de l'apprentissage calculées sur les salaires de l'année en cours à un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage en utilisant le bordereau de versement de l'année passée.

Elle recevra de l'OCTA un reçu.